

bre de la chambre des représentants, etc.;
M. Le Roy (E.-J.), directeur au ministère des finances;

Chevaliers :

MM. Frère (J.-Alb.), directeur au secrétariat général du ministère des finances;

Colin (L.-A.), directeur à l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises. (*Monit.* du 21 juillet 1871.)

224. — 21 JUILLET 1871. — Arrêtés royaux par lesquels sont promus, dans l'ordre de Léopold :

Au grade de grand officier :

MM. Dubois-Thorn (F.), gouverneur de la province de Brabant;

le comte de T'Serclaes de Wommersom (T.-E.-D.-C.-G.), gouverneur de la province de Limbourg;

le comte de Baillet (L.-C.), gouverneur de la province de Namur.

Au grade de commandeur :

Le chevalier Pycke (E.), gouverneur de la province d'Anvers;

de Luësemans (C.-J.), gouverneur de la province de Liège. (*Monit.* du 22 juillet 1871.)

225. — 21 JUILLET 1871. — Arrêté royal qui approuve la convention avenue, le 8 juillet 1871, entre M. Jules Anspach, agissant au nom du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, d'une part, et M. Jacques Errera-Oppenheim, banquier à Bruxelles, d'autre part, aux termes de laquelle convention, approuvée par le conseil communal dans sa séance du 10 du même mois, la ville cède, sous certaines conditions, audit banquier, contre un capital effectif de quinze millions de francs, des obligations de cinq cents francs, de mille francs ou d'un chiffre supérieur jusqu'à concurrence de cette somme de quinze millions de francs. (*Monit.* du 23 juillet 1871.)

226. — 21 JUILLET 1871. — Arrêté royal par lequel l'église de la Docherie, à

*Marchienne-au-Pont, est érigée en annexe ressortissant à la succursale de la Sainte-Vierge, audit Marchienne. (*Monit.* du 25 juillet 1871.)*

227. — 22 JUILLET 1871. — Arrêté du ministre de l'intérieur qui rapporte celui du 29 juin dernier (*Monit.* du 23 juillet 1871.)

— *Voy. ci-dessus, n^o 191.*

228. — 25 JUILLET 1871. — LOI allouant un crédit supplémentaire de 155,884 fr. 75 c. au département des affaires étrangères (1). (*Monit.* du 26 juillet 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département des affaires étrangères un crédit supplémentaire de cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre francs soixante-quinze centimes (fr. 155,884-75), imputable sur le budget de 1870.

De cette somme, seize mille francs seront ajoutés à l'article 5 ;

Trois mille francs à l'article 25 ;

Quatre-vingt-onze mille francs à l'article 26 ;

Trois cent neuf francs soixante-quinze centimes à l'article 36 ;

Quarante-cinq mille deux cents francs à l'article 41 ;

Trois cent soixante-quinze francs formeront l'article 41 bis.

Le crédit dont il s'agit sera couvert au

(1) Session de 1870-1871.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 21 juin 1871, p. 421-422. — Rapport. Séance du 27 juin 1861, p. 432.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 12 juillet 1871, p. 1687.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 21 juillet 1871, p. 52.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 22 juillet 1871, p. 371-372.

moyen des ressources ordinaires du budget de 1870.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des affaires étrangères, M. le baron d'ANETHAN.)

229. — 26 JUILLET 1871. — Arrêté royal. — Clôture de la session législative de 1870-1871. (Monit. du 27 juillet 1871.)

Léopold II, etc. Vu l'article 70 de la constitution;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et de l'avis de notre conseil des ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La session législative de 1870-1871 est close.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. KERVYN DE LETTENBOVE) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

230. — 26 JUILLET 1871. — Arrêté royal. — Modification au règlement spécial de l'entrepôt public de Namur. (Monit. du 1^{er} août 1871.)

Léopold II, etc. Vu la délibération de la commission administrative de l'entrepôt public de Namur, tendante à modifier le règlement spécial de cet entrepôt, approuvé par arrêté royal du 4 octobre 1865 (*Pasin.*, n° 368), en remplaçant à l'article 11, qui exclut dudit établissement certaines marchandises insalubres ou dangereuses, les mots : *l'alcool ou esprit-de-vin*, par les mots : *les liquides alcooliques d'une force supérieure à celle des eaux-de-vie ordinaires, soit 35° Gay-Lussac, à moins qu'ils puissent être entreposés dans des caves voûtées n'ayant aucune communication avec l'intérieur des autres locaux de l'entrepôt*;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

La modification indiquée ci-dessus est approuvée.

Notre ministre des finances (M. V. JACOXS) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

231. — 26 JUILLET 1871. — Arrêté royal par lequel il est fait, à la société

anonyme de Marcinelle-Couillet, concession des mines de manganèse gisantes sous une étendue de six cent cinquante hectares (650 hectares) dans les communes de Lierneux, Vielsalm et Arbre-Fontaine. (Monit. du 2 août 1871.)

232. — 26 JUILLET 1871. — Arrêté royal par lequel le sieur Bruneel-Van Outryve (Amand), président de la commission administrative des hospices civils et de la commission administrative du mont-de-piété de Courtrai, vice-président de la chambre de commerce de la même ville, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold. (Monit. du 3 août 1871.)

233. — 27 JUILLET 1871. — Loi sur la contrainte par corps (1). (Monit. du 28 juillet 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La contrainte par corps est supprimée, sauf les modifications qui suivent.

Art. 2. Elle est maintenue en matière criminelle, correctionnelle et de police, pour l'exécution des condamnations aux

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1866-1867.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 novembre 1866, p. 57-61.

Séance de 1867-1868.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 12 mai 1868, p. 481-493.

Séance de 1868-1869.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 27 février 1869, p. 514-517; 2 mars, p. 519-528; 3 mars, p. 529-539; 4 mars, p. 541-551; 5 mars, p. 555-556 et 567-573, et 6 mars, p. 527-566. — Adoption. Séance du 6 mars, p. 566.

SÉNAT.

Séance de 1868-1869.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 avril 1869, p. 40-43.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 28 avril 1869, p. 211-220. — Second vote et adoption du projet de loi amendé. Séance du 29 avril, p. 220-221.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1868-1869.

Documents parlementaires. — Rapport sur le